

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 776

16 mars 2016

SOMMAIRE

AH Courtage en Assurances	37219	DROPINVEST S.A.	37237
Ares Capital Europe II Assets S.à r.l.	37218	Enirgi Luxembourg	37244
Ares Capital Europe (Luxembourg) S.à r.l. ..	37217	Flyco S.A.	37225
Ares ECSF IV (M) Holdings S.à r.l.	37218	FN Mobility Technologies S.A.	37225
Aries (Alpine) Issuer S.à r.l.	37218	Fobas Investment S.à r.l.	37228
Azimut Group	37219	Gaming Invest S.à r.l.	37226
Blu-Castle S.A.	37237	Ganges Holdings S.à r.l.	37226
Capital Project S.A.	37247	GKS Prop Co. B S.à r.l.	37226
Clesa S.A.	37223	GKS Prop Co. C S.à r.l.	37227
Cobalt SCI	37224	Goleta Fund	37227
CPB 2 Prop Co. A S.à r.l.	37220	Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft	
CPB 2 Prop Co. B S.à r.l.	37220	S.A.	37216
CPB 2 Prop Co. C S.à r.l.	37219	Immo Airoidi S.A.	37229
CPB Prop Co. A S.à r.l.	37224	Kernel Holding S.A.	37248
CTS Cement Europe	37221	Leipziger Strasse S.à r.l.	37248
Cydonia Participations	37202	Maestro SICAV (Lux)	37217
Cydonia Participations	37213	Os Mosellences A.s.b.l.	37222
Dépil2LUX	37221	Santé Sécurité au Travail Luxembourg	37216
Deutsche Zinshaus S.C.S., SICAV-FIS	37222	SAVP Unleveraged S.à r.l.	37230
Diabos da Moselle A.s.b.l.	37222	Sperber GmbH	37217
Diag 0 Lux S.à r.l.	37222	Structured Invest S.A.	37216
D'Ieteren Vehicle Glass S.A.	37221	UBS (Lux) Bond Sicav	37246
Digital Services XVII S.à r.l.	37223	Whitewood (Blue) UK S.à r.l.	37233
Distrifashion	37223		

Cydonia Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Maie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 202.766.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of December,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

ESCORIAL DEVELOPMENT, a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 55906,

represented by Maître Simone Schmitt, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 December 2015; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

“Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “CYDONIA PARTICIPATIONS”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager (s) (as defined below).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at fifty thousand United States dollars (USD 50,000.-) divided into fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The premium account shall constitute a distributable reserve and may notably

be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Distributable reserve accounts may be set up to record contributions to the Company made by existing shareholders without issuance of shares. Such reserve shall constitute a distributable reserve and may notably be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Increase and Reduction of Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 7. Shares. Each share entitles to one vote.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in accordance with the Laws.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of Civil Rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) do not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Manager (the “Class A Manager”) or class B Manager (the “Class B Manager”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Manager(s).

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the individual signature of any one Manager if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Manager(s) or Class B Manager(s), the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) Managers so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Manager(s) or Class B Manager(s), such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any) or by any two (2) Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any Manager has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its sole Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a Manager is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Managers are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of their being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which

the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. The auditing of the Company may be entrusted to one or several statutory auditors.

One or more statutory auditors must be appointed in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders. The statutory auditor(s) need not be shareholder(s).

When so required by the Laws, the auditing of the Company must be entrusted to an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) duly licensed in Luxembourg. When an approved statutory auditor is appointed, no statutory auditor must be appointed.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. Unless otherwise provided by the Laws, they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholder(s). The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 30 June at 10.30 a.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the first business day immediately before such date.

Art. 20. Other General Meetings. General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), or by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting and waive the convening formalities, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. A proxyholder may represent more than one shareholder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. Resolutions whose adoption is not subject to the quorum and the majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

For resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the board of the general meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in
ESCORIAL DEVELOPMENT	USD 50,000.-	50,000	USD 50,000.-
Total:	USD 50,000.-	50,000	USD 50,000.-

The amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately around one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2015.”

Resolutions of the sole shareholder *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr. Patrice PFISTNER, born on 9 September 1958 in Caen, France, residing professionally at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Luciano DAL ZOTTO, born on 23 February 1961 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing at 17, rue des Sorbiers, L-4423 Soleuvre, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ESCORIAL DEVELOPMENT, une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55906,

représentée par Maître Simone Schmitt, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 décembre 2015;

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

«Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «CYDONIA PARTICIPATIONS».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants tel que défini ci-dessous.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-) divisé en cinquante mille (50.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le compte prime d'émission constitue une réserve distribuable et peut être utilisé notamment pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Les comptes prime d'émission peuvent être créés pour enregistrer les apports contribués à la Société par les associés existants sans émission de parts sociales. Les comptes prime d'émission constituent une réserve distribuable et peuvent être utilisés notamment pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter de ses associés, pour compenser les pertes nettes réalisées, pour distribution aux associés ou pour allocation des fonds à la réserve légale,

Art. 6. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 7. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques, sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales conformément aux Lois.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des Droits Civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérant de catégorie A (le «Gérant de Catégorie A») ou Gérant de catégorie B (le «Gérant de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence du ou des Gérant(s).

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature individuelle d'un Gérant si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérant(s) de Catégorie A ou Gérant(s) de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque Gérant. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux (2) Gérants. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un Gérant a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son seul Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un Gérant est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. La vérification des comptes de la Société peut être confiée à un ou plusieurs commissaires.

Un ou plusieurs commissaires doivent être nommés si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés. Le(s) commissaire(s) n'a/ont pas besoin d'être associé(s).

Dans les cas prévu par les Lois, la vérification des comptes de la Société doit être confiée à un réviseur d'entreprises agréé habilité au Luxembourg. Si un réviseur d'entreprises agréé est nommé, aucun commissaire peut être nommé.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Sauf si autrement disposé par les Lois, ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 30 juin à 10.30 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable précédant cette date.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée et qu'ils renoncent aux formalités de convocation, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé. Un mandataire peut représenter plus d'un associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Les résolutions dont l'adoption n'est pas soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Pour les résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associée	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
ESCORIAL DEVELOPMENT	USD 50.000,-	50.000	USD 50.000,-
Total:	USD 50.000,-	50.000	USD 50.000,-

Le montant de cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2015.

Résolutions de l'associée unique *Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à deux (2) le nombre des Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Patrice PFISTNER, né le 9 septembre 1958 à Caen, France, résidant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, né le 23 février 1961 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant au 17, rue des Sorbiers, L-4423 Soleuvre, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu(e) du notaire sous-signé par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. Schmitt, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 décembre 2015. GAC/2015/11320. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016001941/605.

(160000890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Cydonia Participations, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.001,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Maie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 202.766.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of December,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

ESCORIAL DEVELOPMENT, a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 55906 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Simone Schmitt, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private given on 16 December 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of CYDONIA PARTICIPATIONS, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifty thousand United States dollars (USD 50,000.-), with registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 17 December 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one United States dollar (USD 1.-) so as to raise it from its present amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000.-) to fifty thousand one United States dollars (USD 50,001.-).

2 To issue one (1) new share, with a nominal value of one United States dollar (USD 1-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of forty-nine thousand nine hundred ninety-nine United States dollars (USD 49,999.-) by ESCORIAL DEVELOPMENT and to accept payment in full for such new share by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one United States dollar (USD 1.-) so as to raise it from its present amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000.-) to fifty thousand one United States dollars (USD 50,001.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, by virtue of a proxy as mentioned above, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholder declared to subscribe to one (1) new share, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-), with payment of a share premium of forty-nine thousand nine hundred ninety-nine United States dollars (USD 49,999.-), and to make payment in full for such new share by a contribution in kind consisting of all the shares held by the Shareholder in CYDONIA, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 197975 (the "Contribution").

The Contribution represents a value in an aggregate amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000.-) at the date hereof.

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the Contribution which corresponds at least in number and nominal value to the one share of nominal value one United States dollar (USD 1.-), to be issued with a total share premium of forty-nine thousand nine hundred ninety-nine United States dollars (USD 49,999.-)."

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The share capital of the Company is set at fifty thousand one United States dollars (USD 50,001.-) divided into fifty thousand one (50,001) shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de décembre,
par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

ESCORIAL DEVELOPMENT, une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55906 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître

avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée le 16 décembre 2015.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de CYDONIA PARTICIPATIONS, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-), dont le siège social est au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 17 décembre 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-) à cinquante mille un dollars des Etats-Unis (USD 50.001,-).

2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars des Etats-Unis (USD 49.999,-) par ESCORIAL DEVELOPMENT et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par un apport en nature.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-) à cinquante mille un dollars des Etats-Unis (USD 50.001,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, en vertu d'une procuration mentionnée ci-dessus qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars des Etats-Unis (USD 49.999,-), et libérer intégralement cette part sociale souscrite par un apport en nature consistant en toutes les parts sociales détenues par l'Associé dans CYDONIA, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-), ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et Société de Luxembourg sous le numéro B 197975 (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-) à la date des présentes.

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'Apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de la part sociale d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-), à émettre avec une prime d'émission de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars des Etats-Unis (USD 49.999,-).»

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille un dollar des Etats-Unis (USD 50.001,-) divisé en cinquante mille une (50.001) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. Schmitt, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 décembre 2015. GAC/2015/11436. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016001942/174.

(160000890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Santé Sécurité au Travail Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 158.334.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société tenue en date du 31 décembre 2015

Il résulte dudit procès-verbal que l'Assemblée prend acte du transfert de siège social de la société 2, rue Pletzer L-8080 Bertrange au 15, rue de l'Industrie L-8069 Bertrange avec effet le 1^{er} janvier 2016.

Pour sincère et conforme

Référence de publication: 2016052487/12.

(160010597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 31.093.

Das Verwaltungsreglement Abaris Emerging Markets Equity wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 29. Januar 2016.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2016057441/13.

(160017075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Structured Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.174.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Sonderreglement des Teilfonds UC Thomson Reuters Balanced European Convertible Bond UCITS ETF des Umbrellafonds SI UCITS ETF, in Kraft getreten am 12. Februar 2016, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg-Stadt hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. März 2016.

Structured Invest S.A.

Dr. Wolfgang Höhn / Pascal Loscheider

Référence de publication: 2016069471/14.

(160032328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Maestro SICAV (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 127.905.

Der Jahresabschluss zum 31. Mai 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 25. Februar 2016.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2016076660/12.

(160041452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Sperber GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 84, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 202.982.

ERÖFFNUNG EINER NIEDERLASSUNG

Die Sperber GmbH, An den Kaiserthermen 5, D-54290 Trier, gründet ab 01.01.2016 eine Zweigniederlassung.

- a) Adresse der Zweigniederlassung: 84, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig
 - b) Tätigkeitsbereich: Technische Gebäudeausrüstung
 - c) Handelsregisternummer: B43184 Beim Amtsgericht in Wittlich
 - d) Gesellschaftsform: GmbH
 - e) Handlungsbevollmächtigte: Sperber GmbH, An den Kaiserthermen 5, D-54290 Trier
- Allgemeine Zeichnungsberechtigung: Einzelvertretungsberechtigt
- f) Geschäftsführung:

Hermann Sperber, Geschäftsführer, wohnhaft in Kronprinzenstr.17, D-54295 Trier, geb. am 11.08.1967

Eric Jünker, Geschäftsführer, Wohnhaft in, Auf dem Petrisberg 22, D-54296 Trier, geb. am 20.10.1966

Martin Keilen, Geschäftsführer, wohnhaft in Vordere Heide 84, D-54293 Trier, geb. am 03.05.1965

Wasserbillig, den 1.1.2016.

Die Geschäftsführung

Référence de publication: 2016006234/21.

(160006557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Ares Capital Europe (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.825.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 décembre 2015

1. Madame Sophie Perrin-Janet a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B avec effet au 31 décembre 2015.
2. Monsieur Martin Paul Galliver, administrateur de sociétés, né à Monaco (Principauté de Monaco) le 15 juin 1980, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée avec effet au 31 décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Ares Capital Europe (Luxembourg) S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016006257/16.

(160005757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Ares Capital Europe II Assets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 162.500,00.

Siège social: L-2453 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.557.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 23 décembre 2015

- 1 Madame Sophie Perrin-Janet a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B avec effet au 31 décembre 2015.
2. Monsieur Martin Paul Galliver, administrateur de sociétés, né à Monaco (Principauté de Monaco) le 15 juin 1980, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée avec effet au 31 décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Ares Capital Europe II Assets S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016006258/16.

(160005727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Ares ECSF IV (M) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.779.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 23 décembre 2015

1. Madame Sophie Perrin-Janet a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B avec effet au 31 décembre 2015.
2. Monsieur Martin Paul Galliver, administrateur de sociétés, né à Monaco (Principauté de Monaco) le 15 juin 1980, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée avec effet au 31 décembre 2015.

Luxembourg.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Ares ECSF IV (M) Holdings S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016006262/17.

(160005803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Aries (Alpine) Issuer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 198.906.

—
Il résulte des résolutions du Conseil de Gérance prises en date du 15 décembre 2015 que la société Luxembourgeoise d'audit et de révision S.à r.l., Réviseur d'entreprises agréé, R.C.S. Luxembourg B 178.997, avec adresse professionnelle au 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommée à la fonction de réviseur indépendant pour une période de un an se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2016006263/13.

(160006204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Azimut Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 179.935.

Extrait des résolutions prises par les Actionnaires à Luxembourg en date du 17 novembre 2015

Première résolution

Acceptation de la démission des Gérants de catégorie B avec effet au 11/01/2016:

- a) Acceptation de la démission de Mr. Olivier Jarny, gérant de catégorie B de la société.
- b) Acceptation de la démission de Mr. Cédric Raths, gérant de catégorie B de la société.

Deuxième résolution

Nomination des nouveaux Gérants de catégorie B avec effet au 11/01/2016:

- a) Mr. Eriks Martinovskis, résidant professionnellement au 10A, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.
- b) Mr. Xavier Soulard, résidant professionnellement au 24, rue Astrid à L-1143 Luxembourg.

Les nouveaux gérants sont nommés pour une période indéterminée.

Troisième résolution

Décision de transférer le siège social de la société du L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté au L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

Luxembourg, le 11/01/2016.

Référence de publication: 2016006275/21.

(160006122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

AH Courtage en Assurances, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3921 Mondercange, 54, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.446.

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales du 28/08/2014 qu'avec effet au 28/08/2014 que Monsieur Herr Philippe, demeurant professionnellement à L-3921 Mondercange, 54, rue d'Esch a cédé dix-huit (18) parts sociales dans la société Graser & Herr Courtiers s.à r.l. à Monsieur May Dany, salarié, demeurant à L-4990 Sanem, 26A, rue de Niederkorn;

Après les cessions ci-avant décrites, le capital de la société se trouve réparti comme suit:

1. Monsieur Philippe Herr	350 parts sociales
2. Bureau Comptable & Fiscal Graser S.A.	92 parts sociales
3. Monsieur Dany May	18 parts sociales
Total des part sociales	460 parts sociales

Mondercange, le 1^{er} mai 2015.

Philippe Herr

Gérant

Référence de publication: 2016006287/18.

(160005421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

CPB 2 Prop Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 167.129.

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingeschafterin vom 27. November 2015:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.363

wurde folgende Person als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Herr Ulrich Binninger, geschäftsansässig in 56, route de Trèves L-2633 Senningerberg

und folgende Person zur Geschäftsführerin der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Frau Hildegard Winnebeck, geboren am 5. Juni 1965 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Ab 1. Januar 2016 sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

- a) Herr José María Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern
- b) Frau Hildegard Winnebeck, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Contern, den 4. Januar 2016.

CPB 2 Prop Co. C S.à r.l.

José María Ortiz / Hildegard Winnebeck

Geschäftsführer / Geschäftsführerin

Référence de publication: 2016006447/25.

(160005299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

CPB 2 Prop Co. A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 167.131.

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingesellschafterin vom 27. November 2015:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.361

wurde folgende Person als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Herr Ulrich Binninger, geschäftsansässig in 56, route de Trèves L-2633 Senningerberg

und folgende Person zur Geschäftsführerin der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Frau Hildegard Winnebeck, geboren am 5. Juni 1965 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Ab 1. Januar 2016 sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

- a) Herr José María Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern
- b) Frau Hildegard Winnebeck, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Contern, den 4. Januar 2016.

CPB 2 Prop Co. A S.à r.l.

José María Ortiz / Hildegard Winnebeck

Geschäftsführer / Geschäftsführerin

Référence de publication: 2016006448/25.

(160005301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

CPB 2 Prop Co. B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 167.130.

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingesellschafterin vom 27. November 2015:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.362

wurde folgende Person als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Herr Ulrich Binninger, geschäftsansässig in 56, route de Trèves L-2633 Senningerberg und folgende Person zur Geschäftsführerin der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Frau Hildegard Winnebeck, geboren am 5. Juni 1965 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Ab 1. Januar 2016 sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

- a) Herr José María Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern
- b) Frau Hildegard Winnebeck, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Contern, den 4. Januar 2016.
CPB 2 Prop Co. B S.à r.l.
José María Ortiz / Hildegard Winnebeck
Geschäftsführer / Geschäftsführerin

Référence de publication: 2016006449/25.

(160005300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

CTS Cement Europe, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5884 Howald, 304, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 192.628.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 3 décembre 2015, a nommé un nouveau gérant, avec effet au 1^{er} janvier 2016 et pour une période indéterminée, à savoir:

- Monsieur Viacheslav VOLOTOVSKIY, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, gérant.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.
Pour CTS CEMENT EUROPE
Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016006454/16.

(160005198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Dépil2LUX, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4549 Differdange, 1-2, place Marie-Paule Molitor-Peffer.

R.C.S. Luxembourg B 201.474.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 16 novembre 2015

L'assemblée générale décide de nommer gérant technique pour une durée indéterminée, Madame Dady SACKO, née le 11 septembre 1985 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant 60, rue de Longwy à F-54430 Réhon. Elle dispose d'un pouvoir de co-signature obligatoire.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016006456/13.

(160005810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

D'Ieteren Vehicle Glass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.083.

—
Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 31 décembre 2015

1. Monsieur Marc Henri DECROP a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 31 décembre 2015.
2. Le nombre des administrateurs a été réduit de 5 (cinq) à 4 (quatre).

Luxembourg, le 11 janvier 2016.
Pour extrait sincère et conforme
D'IETEREN VEHICLE GLASS S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2016006458/14.

(160005652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Deutsche Zinshaus S.C.S., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 161.614.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung die am 5. August 2015 in Munsbach Stattfand:

Die Generalversammlung Beschließt, den Wirtschaftsprüfer Ernst & Young Société Anonyme, mit Sitz in 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach Wieder zum Wirtschaftsprüfer der Deutsche Zinshaus SCS, SICAV-FIS bis zur Nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Deutsche Zinshaus SCS, SICAV-FIS für das am 31. Dezember 2015 endende Geschäftsjahr Abstimmt, zu Bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 5. August 2015.

Für Deutsche Zinshaus SCS, SICAV-FIS

Ein Beauftragter

Référence de publication: 2016006465/17.

(160005352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

**Os Mosellences A.s.b.l., Association sans but lucratif,
(anc. Diabos da Moselle A.s.b.l.).**

Siège social: L-5419 Ehnen, 5, rue Mathias Wellensteins.
R.C.S. Luxembourg F 9.865.

Lors de l'Assemblée Générale du 8 janvier 2016 il fut décidé de changer la dénomination de l'association, de «Diabos da Moselle a.s.b.l.» à «Os Mosellences a.s.b.l.»

Nouvelle rédaction des articles modifiés

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de Os Mosellences A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet de promouvoir la convivialité entre les habitants de la région de la Moselle luxembourgeoise et entre ceux-ci et la population en générale du Luxembourg. Dans ce cadre les «Os Mosellences» peuvent participer à des activités à l'étranger.

Référence de publication: 2016006467/15.

(160007477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Diag 0 Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.512.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 195.149.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 21 décembre 2015

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 21 décembre 2015 que:

- Monsieur Christophe FASBENDER a démissionné de son mandat de gérant de classe A de la Société, et,
- Monsieur Michaël AZOULAY, administrateur de sociétés, né à Vaulx-en-Velin (France) le 9 mai 1975, demeurant professionnellement à 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée.

Les personnes suivantes forment l'ensemble du conseil de gérance de la Société:

- Michaël AZOULAY (gérant de classe A);
- Sébastien LE BRAS (gérant de classe A);
- Ismaël DIAN (gérant de classe B), et,
- Harald Alexander WASSINK (gérant de classe B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diag 0 Lux S.à.r.l.

Référence de publication: 2016006468/21.

(160006386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Digital Services XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.750,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 186.480.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 15 mai 2015 et avec effet au 22 mai 2015, que l'associé de la Société, Netris B.V., a transféré 1.250 parts de série A qu'il détenait dans la Société à:

- Rocket Club I, SCS, une société en commandite simple, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B198.814.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Rocket Internet SE	12.499 parts sociales
Bambino 53. V V UG (haftungsbeschränkt)	1 part sociale
Rocket Club I, SCS	1.250 parts de série A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Digital Services XVII S.à r.l.

Référence de publication: 2016006470/20.

(160005194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Distrifashion, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 159.790.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 1^{er} décembre 2015

L'an deux mille quinze, le premier décembre à onze heure, les actionnaires de la société DISTRIFASHION S.A., sus-
visée, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, tenue au siège social, ont pris la résolution suivante:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

36, Bohey

L-9647 Doncols

Pour extrait conforme

Les membres du bureau

Référence de publication: 2016006473/15.

(160005684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Clesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 172.623.

CLOSURE OF LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 31 décembre 2015

Il résulte dudit procès-verbal:

1. Adoptant les conclusions du rapport du commissaire-vérificateur l'assemblée approuve les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserves ni restrictions, au liquidateur la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL ayant son siège à Luxembourg de sa gestion de liquidateur de la société, ainsi qu'au commissaire-vérificateur Monsieur Jeannot DIDERRICH, résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 à Luxembourg.

2. Tous les documents et les livres de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au 45-47, route d'Arlon, à L-1140 Luxembourg.

3. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société CLESA S.A. a définitivement cessé d'exister.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2016006438/21.

(160005699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Cobalt SCI, Société Civile.

Siège social: L-5752 Frisange, 23a, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg E 5.152.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2015.

Les associés, représentant l'intégralité du patrimoine de la société civile Cobalt SCI, ayant son siège social à L-1549 Luxembourg, 6, rue des Frênes, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 5.152,

constituée en date du 3 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2633 du 22 octobre 2013,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer l'adresse du siège social vers L-5752 Frisange, 23a, route de Luxembourg, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art.4.** Le siège social est établi dans la Commune de Frisange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que l'adresse des associés et gérants ont changé comme suit:

(i) Madame Lynn MAURUSCHATT, demeurant actuellement à L-5752 Frisange, 23a, route de Luxembourg

(ii) Vincent WEYNANDT, demeurant actuellement à L-5752 Frisange, 23a, route de Luxembourg, et

(iii) Eric GRAND demeurant actuellement à L-8096 Bertrange, 9, rue Dr Marie-Paule Molitor-Peffer,

Pour Extrait Conforme

Pour la société

Lynn MAURUSCHATT / Vincent WEYNANDT / Eric GRAND

Un mandataire

Référence de publication: 2016006440/28.

(160006071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

CPB Prop Co. A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 158.457.

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingeschafterin vom 27. November 2015:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., eine Gesellschaft mit Beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), Gegründet und Bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, Eingetragen im Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.361

Wurde Folgende Person als Geschäftsführer der Gesellschaft Abberufen mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Herr Ulrich Binningen Geschäftsansässig in 56, route de Trèves L-2633 Senningerberg

und Folgende Person zur Geschäftsführerin der Gesellschaft Ernannet mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Frau Hildegard Winnebeck, Geboren am 5. Juni 1965 in Trier, Deutschland, Geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Ab 1. Januar 2016 sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

a) Herr José María Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

b) Frau Hildegard Winnebeck, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Contern, den 4. Januar 2016.

CPB Prop Co. A S.à r.l.

José María Ortiz / Hildegard Winnebeck

Geschäftsführer / Geschäftsführerin

Référence de publication: 2016006444/25.

(160005319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Flyco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.284.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 2015

L'assemblée a prononcé la clôture de liquidation de la société.

L'assemblée a en outre décidé que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services, 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qu'il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006591/16.

(160006421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

FN Mobility Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Holwald, 1, rue Petermelchen.

R.C.S. Luxembourg B 188.664.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} décembre 2015 que :

- La démission de Monsieur François (dit Frantz) WALLENBORN de son mandat d'administrateur est acceptée avec effet immédiat.

- Sont nommés à la fonction d'administrateur pour un mandat d'une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021 :

* Monsieur Max GALOWICH, juriste, né à Luxembourg, le 30 juillet 1965, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg

* Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, né à Luxembourg, le 12 novembre 1969, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg

* Monsieur Georges GREDT, employé privé, né à Esch-sur-Alzette le 12 août 1966, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

- La démission de la société Compliance & Control S.A. de son poste de commissaire est acceptée avec effet immédiat.

- Monsieur Abdelaziz DAOUDI, né le 10 août 1981 à Tanger (Maroc), demeurant 17, rue du Moulin à Huile à B-6700 Viville est nommé à la fonction de commissaire pour un mandat d'une durée de six ans, prenant cours avec la vérification des comptes annuels 2015 et se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 1^{er} décembre 2015 que :

- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, né à Luxembourg, le 12 novembre 1969, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg a été nommé Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 2 décembre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016006592/31.

(160005720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Gaming Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.784.175,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 119.813.

—
EXTRAIT

Il est à noter que depuis le 21 décembre 2015, l'adresse professionnelle de Gérard Maîtrejean, gérant de catégorie A de la Société a changé et est désormais la suivante:

Atrium Vitrum Building, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange - Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016006602/16.

(160006171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Ganges Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.009,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 165.870.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 30 décembre 2015

En date du 30 décembre 2015 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Hille-Paul Schut en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 30 décembre 2015.

- de nommer Neela Gungapersad, née le 17 janvier 1972 à l'île Maurice, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société, et ce avec effet au 30 décembre 2015 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Florence Ioannou

- Craig Howard Stevenson Jr.

Gérants de classe B:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

- Neela Gungapersad

- Sophie Zintzen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2016006603/27.

(160005468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

GKS Prop Co. B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 163.357.

—
Aufgrund eines Beschlusses der Alleingeschafterin vom 27. November 2015:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., Eine Gesellschaft mit Beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), Gegründet und Bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, Eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.362

Wurde Folgende Person als Geschäftsführer der Gesellschaft Abberufen mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Herr Ulrich Binninger, Geschäftsansässig in 56, route de Trèves L-2633 Senningerberg

und folgende Person zur Geschäftsführerin der Gesellschaft Ernannnt mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Frau Hildegard Winnebeck, Geboren am 5. Juni 1965 in Trier, Deutschland, Geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Ab 1. Januar 2016 sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

a) Herr José María Ortiz, Geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

b) Frau Hildegard Winnebeck, Geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Contern, den 4. Januar 2016.

GKS Prop Co. B S.à r.l.

José María Ortiz / Hildegard Winnebeck

Geschäftsführer / Geschäftsführerin

Référence de publication: 2016006627/25.

(160005340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

GKS Prop Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 162.992.

Aufgrund Eines Beschlusses der Alleingesellschafterin vom 27. November 2015:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), Gegründet und Bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, Eingetragen im Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister Unter der Nummer B 158.363

wurde Folgende Person als Geschäftsführer der Gesellschaft Abberufen mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Herr Ulrich Binninger, Geschäftsansässig in 56, route de Trèves L-2633 Senningerberg

und Folgende Person zur Geschäftsführerin der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Frau Hildegard Winnebeck, Geboren am 5. Juni 1965 in Trier, Deutschland, Geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Ab 1. Januar 2016 sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

a) Herr José Maria Ortiz, Geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

b) Frau Hildegard Winnebeck, Geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Contern, den 4. Januar 2016.

GKS Prop Co. C S.à r.l.

José María Ortiz / Hildegard Winnebeck

Geschäftsführer / Geschäftsführerin

Référence de publication: 2016006628/25.

(160005339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Goleta Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 137.567.

Berichtigung der Einreichung vom 24/07/2015 L150134018

Der Name von Herrn Javier Valls Martinez wurde berichtigt.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016006629/10.

(160005100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Fobas Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 202.246.

Il résulte que la Société a pris acte en date du 30 décembre 2015:

- 13,000 parts sociales ordinaires détenues par Executive Partners, une société anonyme constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, ont été transférées à Said Rahmani Khezri, citoyen anglais, né le 11 décembre 1961 à Téhéran, République Islamique d..Iran, résidant professionnellement au Sixteenth Innovation Street, Pardis Technology Park, 1657167175 Téhéran, République Islamique d..Iran et titulaire du passeport numéro 099093437;

- 1,000 parts sociales de catégorie A détenues par Executive Partners, une société anonyme constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, ont été transférées à Said Rahmani Khezri, citoyen anglais, né le 11 décembre 1961 à Téhéran, République Islamique d..Iran, résidant professionnellement au Sixteenth Innovation Street, Pardis Technology Park, 1657167175 Téhéran, République Islamique d..Iran et titulaire du passeport numéro 099093437;

- 1,000 parts sociales de catégorie B détenues par Executive Partners, une société anonyme constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, ont été transférées à Said Rahmani Khezri, citoyen anglais, né le 11 décembre 1961 à Téhéran, République Islamique d..Iran, résidant professionnellement au Sixteenth Innovation Street, Pardis Technology Park, 1657167175 Téhéran, République Islamique d..Iran et titulaire du passeport numéro 099093437;

- 1,000 parts sociales de catégorie C détenues par Executive Partners, une société anonyme constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, ont été transférées à Said Rahmani Khezri, citoyen anglais, né le 11 décembre 1961 à Téhéran, République Islamique d..Iran, résidant professionnellement au Sixteenth Innovation Street, Pardis Technology Park, 1657167175 Téhéran, République Islamique d..Iran et titulaire du passeport numéro 099093437;

- 1,000 parts sociales de catégorie D détenues par Executive Partners, une société anonyme constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, ont été transférées à Said Rahmani Khezri, citoyen anglais, né le 11 décembre 1961 à Téhéran, République Islamique d..Iran, résidant professionnellement au Sixteenth Innovation Street, Pardis Technology Park, 1657167175 Téhéran, République Islamique d..Iran et titulaire du passeport numéro 099093437;

- 1,000 parts sociales de catégorie E détenues par Executive Partners, une société anonyme constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, ont été transférées à Said Rahmani Khezri, citoyen anglais, né le 11 décembre 1961 à Téhéran, République Islamique d..Iran, résidant professionnellement au Sixteenth Innovation Street, Pardis Technology Park, 1657167175 Téhéran, République Islamique d..Iran et titulaire du passeport numéro 099093437;

- 1,000 parts sociales de catégorie F détenues par Executive Partners, une société anonyme constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, ont été transférées à Said Rahmani Khezri, citoyen anglais, né le 11 décembre 1961 à Téhéran, République Islamique d..Iran, résidant professionnellement au Sixteenth Innovation Street, Pardis Technology Park, 1657167175 Téhéran, République Islamique d..Iran et titulaire du passeport numéro 099093437;

- 1,000 parts sociales de catégorie G détenues par Executive Partners, une société anonyme constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, ont été transférées à Said Rahmani Khezri, citoyen anglais, né le 11 décembre 1961 à Téhéran, République Islamique d..Iran, résidant professionnellement au Sixteenth Innovation Street, Pardis Technology Park, 1657167175 Téhéran, République Islamique d..Iran et titulaire du passeport numéro 099093437;

- 1,000 parts sociales de catégorie H détenues par Executive Partners, une société anonyme constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, ont été transférées à Said Rahmani Khezri, citoyen anglais, né le 11 décembre 1961 à Téhéran, République Islamique d..Iran,

résidant professionnellement au Sixteenth Innovation Street, Pardis Technology Park, 1657167175 Téhéran, République Islamique d..Iran et titulaire du passeport numéro 099093437;

- 1,000 parts sociales de catégorie I détenues par Executive Partners, une société anonyme constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, ont été transférées à Said Rahmani Khezri, citoyen anglais, né le 11 décembre 1961 à Téhéran, République Islamique d..Iran, résidant professionnellement au Sixteenth Innovation Street, Pardis Technology Park, 1657167175 Téhéran, République Islamique d..Iran et titulaire du passeport numéro 099093437.

Résultant des décisions susmentionnées les 22,000 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Said Rahmani Khezri est l'associé unique de la Société à compter du 30 décembre 2015 et détient les 22,000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fobas Investment S. à r.l.

Joost Anton Mees

Gérant de catégorie A.

Référence de publication: 2016001092/76.

(150240185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Immo Airoidi S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-7240 Bereldange, 28, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 177.496.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Madame Karin Catherine Nicole AIROLDI, née le 18 novembre 1963 à Eschsur-Alzette, demeurant à L-7307 Steinsel, 53, rue Basse.

Laquelle comparante déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "IMMO AIROLDI S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-7240 Bereldange, 28, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 177.496, a été constituée suivant acte reçu en date du 21 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1685 du 13 juillet 2013.

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

3) Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, elle aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'elle déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre elle déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, elle assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur unique et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à 7240 Bereldange, 28, route de Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. C. N. AIROLDI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29801. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002978/54.

(160001816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

SAVP Unleveraged S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.196,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 197.630.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SilkRoad Asia Value Parallel Fund SCS SICAV-SIF, a common limited partnership (société en commandite simple) qualifying as a Luxembourg société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, established in the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 190.002, represented by its general partner, SilkRoad Fund Management S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 1, Côte d'Eich, L- 1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (hereafter «the appearing party» or the «sole shareholder»),

here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) on November 19th, 2015.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such Appearing Company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name SAVP Unleveraged S.à r.l., organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 197.630 (the «Company»). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) on June 4th, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2056 of August 12th, 2015. The Company's articles of association have not yet been amended since.

II. The Company's share capital is fixed at fifteen thousand US Dollars (USD 15,000) represented by fifteen thousand (15,000) shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, all of which are fully paid up.

The sole shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

In order to determine the regulations that applies to contributions in equity without any issuance of shares in exchange (poste 115 du Plan Comptable), it is created a new Article 7 of the Articles of Incorporation (Articles 7 to 15 being renumbered accordingly) with the following wording:

" **Art. 7. Contributions in equity without any issuance of shares in exchange (poste 115 du Plan Comptable).** The Company may receive contributions in equity without any issuance of shares in exchange (poste 115 du Plan Comptable).

These contributions in equity without any issuance of shares in exchange confer no voting or dividend rights. They can be granted for a limited or unlimited period. They are returned to the contributor, at the request of the contributor according to the duration originally planned."

Second resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of eleven thousand one hundred and ninety-six US Dollars (USD 11,196), to raise it from its present amount of fifteen thousand US Dollars (USD 15,000) to twenty-six thousand one hundred and ninety-six US Dollars (USD 26,196) by creation and issue of eleven thousand one hundred and ninety-six (11,196) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole shareholder, duly represented as stated above, declares to subscribe to the newly issued shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) and to fully pay it up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of eleven thousand one hundred and ninety six Dollars and eighty-seven cents (USD 11,196.87) which shall be allocated as follows:

- an amount of eleven thousand one hundred and ninety six US Dollars (USD 11,196) shall be allocated to the share capital account of the Company; and
- an amount of zero US Dollars and eighty-seven cents (USD 0.87) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of eleven thousand one hundred and ninety six Dollars and eighty-seven cents (USD 11,196.87) is at the disposal of the Company, as it has been evidenced to the undersigned notary.

Third resolution

Pursuant to the above resolution, article 6, first paragraph, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" Art. 6. Share capital - Shares.

6.1- Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at twenty-six thousand one hundred and ninety-six US Dollars (USD 26,196) divided into twenty-six thousand one hundred and ninety-six (26,196) shares, with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the Appearing Company, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the Appearing Company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in the Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Company, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuf novembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SilkRoad Asia Value Parallel Fund SCS SICAV-SIF, une société en commandite simple qualifiée de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé constitué au Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190.002, représentée par son général partner, SilkRoad Fund Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (ci-après «la partie comparante» ou «l'Associé Unique»),

ici représentée par Madame Corinne PETIT, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 19 novembre 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de confirmer que:

I. La partie comparante est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg sous le nom de SAVP Unleveraged S.à r.l. organisée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège statutaire au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 197.630 (la «Société»). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 4 juin 2015, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2056 du 12 août 2015. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

II. Le capital social de la société est fixé à quinze mille dollars US (USD 15.000) représenté par quinze mille (15,000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar US (USD 1) chacune et entièrement libérée.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de passer les résolutions suivantes:

Première résolution

Aux fins de détermination du régime applicable aux apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (poste 115 du Plan Comptable), il est créé un nouvel article 7 des statuts (les articles 7 à 15 étant renumérotés en conséquence) ayant la teneur suivante:

« **Art. 7. Régime applicable aux apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (Poste 115 du plan comptable).** La société peut recevoir des apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (poste 115 du Plan Comptable).

Ces Apports en capitaux propres non rémunérés par des titres ne confèrent ni droit de vote ni droit aux dividendes. Ils peuvent être concédés pour une durée limitée ou illimitée. Ils sont restitués à l'apporteur, sur demande de l'apporteur en fonction de la durée prévue initialement.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de onze mille cent quatre-vingt-seize dollars américains (USD 11.196), pour le porter de son montant actuel de quinze mille dollars américains à vingt-six mille cent quatre-vingt-seize dollars américains (USD 26.196) par la création et l'émission de onze mille cent quatre-vingt-seize (11.196) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1).

Souscription - paiement

L'Associé Unique dûment représenté tel que décrit supra, déclare souscrire aux nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune et paie en totalité en numéraire un montant total de onze mille cent quatre-vingt-seize dollars américains et quatre-vingt-sept cents (USD 11.196,87) qui sera alloué de la façon suivante:

- un montant de onze mille cent quatre-vingt-seize dollars américains (USD 11.196) sera alloué au capital social de la Société; et

- un montant de zéro dollars américains et quatre-vingt-sept cents (USD 0,87) devra être alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant agrégé de onze mille cent quatre-vingt-seize dollars américains et quatre-vingt-sept cents (USD 11.196,87) est ainsi à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite à la seconde résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6, premier alinéa, des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1- Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à vingt-six mille cent quatre-vingt-seize dollars américains (USD 26.196) divisé en vingt-six mille cent quatre-vingt-seize (26.196) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à approximativement mille six cents euros (1.600.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus. Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 novembre 2015. 2LAC/2015/27161. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003267/162.

(160001233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Whitewood (Blue) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.696.051,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.174.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December,
before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Whitewood (Blue) UK S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.174 and having a share capital of one million six hundred and ninety six thousand and fifty British Pounds (GBP 1,696,050) (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on July 11, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) N° 2046 dated August 17, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on November 28, 2014, published in the Memorial, N°3998 dated December 27, 2014.

THERE APPEARED:

Whitewood TV City UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.084 and having a share capital of ten million two hundred and forty one thousand seven hundred and seventy one British Pounds (GBP 10,241,771) (the Sole Shareholder),

hereby represented by Peggy Simon, notary's clerk, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That one million six hundred and ninety six thousand and fifty (1,696,050) shares of the Company, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each, and representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one British Pound (GBP 1) in order to bring the share capital from its present amount of one million six hundred and ninety six thousand and fifty British Pounds (GBP 1,696,050)

to one million six hundred and ninety six thousand and fifty one British Pounds (GBP 1,696,051) by way of the issuance of one (1) share, having a nominal value of one British Pound (GBP 1), in registered form;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. here above by a contribution in kind;

3. Subsequent amendment of 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase adopted under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the above changes; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one British Pound (GBP 1) in order to bring the share capital from its present amount of one million six hundred and ninety six thousand and fifty one British Pounds (GBP 1,696,050) to one million six hundred and ninety six thousand and fifty one British Pounds (GBP 1,696,051) by way of the issuance of one (1) share, having a nominal value of one British Pound (GBP 1), in registered form.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

Whitewood TV City UK S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one (1) share, in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each, and fully pay it up by way of a contribution in kind consisting of a receivable that Whitewood TV City UK S.à r.l. holds against the Company in an aggregate amount of two million one hundred and fifty thousand British Pounds (GBP 2,150,000) (the Receivable) to be allocated as follows:

- an amount of one British Pound (GBP 1) to the share capital account of the Company; and
- an amount of two million one hundred and forty nine thousand nine hundred and ninety nine British Pounds (GBP 2,149,999) to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by a certificate issued on 21 December 2015, by the Sole Shareholder and acknowledged by the Company (the Management Certificate).

The Management Certificate state in essence that:

“

- The Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Receivable;
- The Receivable is certain and will be due and payable on its respective due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
- The Sole Shareholder is solely entitled to the Receivable and possess the power to dispose of the Receivable;
- The Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;
- There exist no rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to him;
- According to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;
- All formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- All corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of the Sole Shareholder will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which the Sole Shareholder is registered;
- The Receivable contributed to the Company is valued at two million one hundred and fifty thousand British Pounds (GBP 2,150,000), and since the date hereof no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company; and
- All formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

The Management Certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at one million six hundred and ninety six thousand and fifty one British Pounds (GBP 1,696,051), represented by one million six hundred and ninety six thousand and fifty one (1,696,051) shares in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the above changes.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour de décembre,
par devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Whitewood (Blue) UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.174 et disposant d'un capital social de un million six cent quatre-vingt-seize mille cinquante livres sterling (GBP 1.696.050) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) N° 2046 le 17 août 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 novembre 2014, publié au Mémorial, N° 3998 le 27 décembre 2014.

A COMPARU:

Whitewood TV City UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.084 et disposant d'un capital social de dix millions deux cent quarante-et-un mille sept cent soixante-et-onze livres sterling (GBP 10.241.771) (l'Associé Unique),

ici représenté par Peggy Simon, clerc de notaire, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que un million six cent quatre-vingt-seize mille cinquante (1.696.050) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune et représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-après reproduits.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de une livre sterling (GBP 1) afin de porter le capital social de son montant actuel de un million six cent quatre-vingt-seize mille cinquante livres sterling (GBP 1.696.050) à un million six cent quatre-vingt-seize mille cinquante-et-un livres sterling (GBP 1.696.051) par voie d'émission de une (1) part sociale, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), sous forme nominative;

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, aux changements ci-dessus; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'une livre sterling (GBP 1) afin de porter le capital social de son montant actuel de un million six cent quatre-vingt-seize mille cinquante livres sterling (GBP 1.696.050) à un million six cent quatre-vingt-seize mille cinquante-et-un livres sterling (GBP 1.696.051) par voie d'émission de une (1) part sociale, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), sous forme nominative.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits,

Whitewood TV City UK S.à r.l., précité et représenté déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature consistant en une créance que Whitewood TV City UK S.à r.l. détient envers la Société d'un montant total de deux millions cent cinquante mille livres sterling (GBP 2.150.000) (la Créance) devant être affectée comme suit:

- un montant d'une livre sterling (GBP 1) au compte de capital social de la Société; et
- un montant de deux millions cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling (GBP 2.149.999) au compte de prime d'émission de la Société.

L'estimation de l'apport en nature de la Créance est démontrée par un certificat émis le 21 décembre 2015, par l'Associé Unique et reconnu par la Société (le Certificat de Gérance).

Le Certificat de Gérance atteste essentiellement que:

"

- L'Associé Unique est le propriétaire légal et l'ultime bénéficiaire de la Créance;
- La Créance est certaine, liquide et exigible en date due sans déduction;
- L'Associé Unique est le seul ayant droit de la Créance et possède le droit de disposer de la Créance;
- La Créance n'est grevée d'aucun gage ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquiescer un gage ou usufruit sur la Créance et la Créance n'est soumise à aucun privilège;
- Il n'existe aucun droit en vertu duquel une personne serait autorisée à demander à ce que la Créance lui soit cédée;
- Selon la loi applicable et les statuts ou autres documents constitutifs respectifs, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;
- Toutes les formalités requises au Luxembourg ou dans toute autre juridiction concernée à la suite de l'apport en nature de la Créance à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
- Toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres dans le cadre de la cession de la Créance à la Société, le cas échéant, ont été obtenus ou, dans le cas de l'Associé Unique seront obtenues de la manière requise par les lois de la juridiction où l'Associé Unique est immatriculée;
- La Créance apportée à la Société est estimée à deux millions cent cinquante mille livres sterling (GBP 2.150.000), et depuis la date des présentes aucun changement matériel n'est survenu qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société; et
- Toutes les formalités pour céder la propriété légale de la Créance apportée à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique et dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra plein propriétaire de la Créance qui sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du code civil luxembourgeois."

Le Certificat de Gérance, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attaché au présent acte pour être soumis avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social est fixé à un million six cent quatre-vingt-seize mille cinquante-et-une livres sterling (GBP 1.696.051), représenté par un million six cent quatre-vingt-seize mille cinquante-et-une (1.696.051) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, aux changements ci-dessus.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

En foi de quoi le présent acte notarié est passé à Echternach, à la date indiquée qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.
Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11665. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003369/216.

(160001400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Blu-Castle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 172.896.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016001862/10.

(160000452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

DROPINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 202.682.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-third of December.

Before Us Me Karine REUTER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Ms Maria Manuel MOTA DIAS DA CUNHA TELES DA SILVA, born in Lisboa on the 7th February 1951 residing at Rua Visconde da Gandarinha 65, 2750-641 Cascais (Portugal)

here represented by Christine STUMPERT, private employee, residing professionally in 7, rue Guillaume J. Kroll L-1882 Luxembourg, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of "DROPINVEST S.A."

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the sole director or the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may also acquire, develop, promote, sell, manage and / or lease, and perform all operations related to real property, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, for its own account.

The company may participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprise and may lend its assistance to such company through loans, guarantees or otherwise. It may lend or borrow without interest, issue bonds and other acknowledgments of debts.

It can achieve its purpose directly or indirectly for itself or for third parties, alone or in combination by performing any operation which promotes its purpose or that of companies in which it holds directly or indirectly interests.

Generally, the company may take any controlling or monitoring and perform any operations that may have seemed useful in carrying out its purpose and aim.

Title II. - Share capital, Shares

Art. 5. The company has an issued capital of thirty-one thousand Euros (31,000.-EUR), represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one Euro (1.- EUR).

The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple share certificates.

Title III. - Management

Art. 6. The company shall be managed by a sole director in case of a sole shareholder, or by a board of directors composed of at least three (3) members in case of plurality of shareholders, their number being determined by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting. director(s) need not to be shareholder(s) of the Company.

In case of plurality of directors the general meeting may decide to create two categories of directors (category A directors and category B directors).

The director(s) shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the general meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the general meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 7. In case a board of directors exists, the directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors. The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two directors are physically present. Any decisions by the board of directors shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the directors present at the meeting.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of directors may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of directors.

Art. 8. The sole director or if applicable the board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The sole director or if applicable the board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The sole director or if applicable the board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the signature of the sole director or in case more directors are appointed by the joint signature of any two directors or by the sole signature of the managing director (administrateur-délégué), provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors (administrateurs-délégués).

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the fourth Thursday of June at 3:30 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2016.
2. The first ordinary general meeting will be held in the year 2017.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by the sole shareholder, Ms Maria Manuel MOTA DIAS DA CUNHA TELES DA SILVA, pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at four (4) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed directors:

a. Mrs. Ariane SLINGER, company director, born in Menton (France), on the 26th of July 1963, residing professionally in CH-1211 Genève, Place de Saint Gervais, 1 (Switzerland), category director A;

b. Mr. Javier OTERO, company director, born in Lausanne (Switzerland), on the 26th of October 1973, residing professionally in CH-1211 Genève, Place de Saint Gervais, 1 (Switzerland), category director A;

c. Mr. Alain NOULLET, private employee, born in Berchem-Sainte-Agathe (Belgium), on the 2nd of November 1960, residing professionally in L-1882 Luxembourg, 7 rue Guillaume J. Kroll, category director B;

d. Mr. Jean-Pierre HIGUET, lawyer, born in Couvin (Belgium) on the 23rd of November 1960, residing professionally in L-1882 Luxembourg, 7 rue Guillaume J Kroll, as category director B.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2021.

3. Is appointed as statutory auditor:

The public limited company "DATA GRAPHIC SA", established and having its registered office in L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine, inscribed in the Trade

and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 42166.

The term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2021.

4. The registered office of the company is established in L-1882 Luxembourg, 7 rue Guillaume J. Kroll.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately 1.350 Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-trois décembre,

Pardevant Nous Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Mme Maria Manuel MOTA DIAS DA CUNHA TELES DA SILVA, née le 7 février 1951 à Lisbonne (Portugal) demeurant Rua Visconde Gandarinha 105, 2750-641 Cascais (Portugal)

ici représentée par Christine STUMPERT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 7 rue Guillaume J. Kroll (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de “DROPINVEST S.A.”.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces participations.

La société peut également acquérir, développer, promouvoir, vendre, gérer et/ou louer, et effectuer toutes les opérations liées à des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, pour compte propre.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement des participations.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société pourra émettre des certificats nominatifs ou au porteur d'actions multiples.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est gérée par un administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'assemblée générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s).

En cas de pluralité d'administrateurs, l'assemblée générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B).

Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'associé unique, ou en case de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'associé unique, ou en case de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'associé unique, ou en case de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 7. En cas d'existence d'un conseil d'administration, les administrateurs devront élire parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adopté à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée

sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, telex, Fax, E-mail ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Art. 8. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

En cas d'administrateurs de catégorie A et d'administrateurs de catégorie B, la société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième jeudi de juin à 15:30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve constitue moins de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2017.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Mme Maria Manuel MOTA DIAS DA CUNHA TELES DA SILVA, pré-désigné(e) et représenté(e) comme dit ci-avant, et entièrement libérées par le / la souscripteur / souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont nommés administrateurs de la Société:
 - a. Madame Ariane SLINGER, administrateur de sociétés, né à Menton (France), le 26 juillet 1963, demeurant professionnellement à CH-1211 Genève, Place de Saint Gervais, 1 (Suisse), administrateur de catégorie A;
 - b. Monsieur Javier OTERO, administrateur de sociétés, né à Lausanne (Suisse), le 26 octobre 1973, demeurant professionnellement à CH-1211 Genève, Place de Saint Gervais, 1 (Suisse), administrateur de catégorie A;
 - c. Monsieur Alain NOULLET, employé privé, né à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), le 2 novembre 1960, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 7 rue Guillaume J. Kroll, administrateur de catégorie B;
 - d. Maître Jean-Pierre HIGUET, avocat, né à Couvin (Belgique), le 23 novembre 1960, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 7 rue Guillaume J. Kroll, administrateur de catégorie B.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2021.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme "DATA GRAPHIC SA", établie et ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42166.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2021.

- 3.- Le siège social de la Société est fixé à L-1882 Luxembourg, 7 rue Guillaume J. Kroll,

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à 1.350 euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant. connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. STUMPERT, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30205. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000190/338.

(150239800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Enirgi Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.800,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 173.586.

—
In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Enirgi Group Corporation, a corporation incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 130 Adelaide Street West, Suite 3303, Toronto, Ontario, M5H 3P5, Canada, registered pursuant to the Canada Business Corporations Act with Industry Canada, under corporation number 758574-8, being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Enirgi Luxembourg, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173586, and having a share capital of sixty thousand United States dollars (USD 60,000) (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 3, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 241 on January 31, 2013, pages 11546 and seq. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended once pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 28, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 590 on March 11, 2013, pages 28285 and seq.

The Sole Shareholder is hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company, which is set at sixty thousand United States dollars (USD 60,000) represented by forty thousand (40,000) ordinary shares and twenty thousand (20,000) mandatory redeemable preference shares, having a par value of one (1) United States dollar (USD 1) each.

II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the par value of the shares of the Company, currently set at one (1) United States dollar (USD 1) per share, to the amount of thirty-three cents of United State dollar (USD 0.33) per share, hence decreasing the amount of the share capital of the Company to nineteen thousand eight hundred United States dollars (USD 19,800).

As a result of the above, the Sole Shareholder acknowledges and approves that the share capital of the Company shall from now on be represented by forty thousand (40,000) ordinary shares and twenty thousand (20,000) mandatory redeemable preference shares, having a par value of thirty-three cents of United State dollar (USD 0.33) each.

The Sole Shareholder resolves that out of the result of the capital decrease, being an amount of forty thousand two hundred United States dollars (USD 40,200),

- an amount of one hundred thirty-four United States dollars (USD 134) shall be allocated to the Ordinary Share Premium Reserve Account as defined in article 5.2 of the Articles;

- an amount of sixty-six United States dollars (USD 66) shall be allocated to the MRPS Share Premium Reserve Account as defined in article 5.3 of the Articles; and

- an amount of forty thousand United States dollars (USD 40,000) shall remain indebted to the Sole Shareholder.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The share capital of the Company amounts to nineteen thousand eight hundred United States dollars (USD 19,800) and is represented by:

(a) forty thousand (40,000) ordinary shares (Ordinary Shares) having a nominal value of thirty-three cents of United State dollar (USD 0.33) each, all subscribed and fully paid up. The holder(s) of Ordinary Shares are hereinafter referred to as an Ordinary Shareholder and collectively as the Ordinary Shareholders; and

(b) twenty thousand (20,000) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS and, together with the Ordinary Shares, the Shares) having a nominal value of thirty-three cents of United State dollar (USD 0.33) each, all subscribed and fully paid up, which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of MRPS are hereinafter individually referred to as a MRPS Shareholder and collectively as the MRPS Shareholders. The Ordinary Shareholder(s) and the MRPS Shareholder(s) are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorizes any manager of the Company, with full power of substitution, (i) to proceed on behalf and in the name of the Company to the registration of said changes (including, for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to do any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The notarial deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour de novembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Enirgi Group Corporation, une société constituée en vertu des lois du Canada, dont le siège social se situe au 130 Adelaide Street West, Suite 3303, Toronto, Ontario, M5H 3P5, Canada, immatriculée, conformément à la loi canadienne sur les sociétés par actions (Canada Business Corporations Act) auprès de l'Industry Canada sous le numéro de société 758574-8, en qualité d'associé unique (l'Associé Unique), de Enirgi Luxembourg, une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173586, et disposant d'un capital social s'élevant à soixante mille dollars américains (USD 60.000) (la Société).

La Société a été constituée le 3 décembre 2012 suivant acte du notaire instrumentaire publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 241 le 31 janvier 2013, pages 11546 et suivantes. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés une fois, le 28 décembre 2012, suivant acte du notaire instrumentaire publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 590 le 11 mars 2013, pages 28285 et suivantes.

L'Associé Unique est ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société, qui est fixé à soixante mille dollars américains (USD 60.000), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires et vingt mille (20.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

II. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société, actuellement fixée à un dollar américain (USD 1) par part sociale, au montant de trente-trois centimes de dollar américain (USD 0,33) par part sociale, de manière à réduire le montant du capital social de la Société à un montant de dix-neuf mille huit cents dollars américains (USD 19.800).

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique reconnaît et approuve que le capital social de la Société soit désormais représenté par quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires et vingt mille (20.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables, d'une valeur nominale de trente-trois centimes de dollar américain (USD 0,33) chacune.

L'Associé Unique décide que du montant du résultat de la réduction de capital, à savoir quarante mille deux cents dollars américains (USD 40.200),

- un montant de cent trente-quatre dollars américains (USD 134) soit affecté au Compte de Réserve de Prime d'Emission Ordinaire, tel qu'il est défini à l'article 5.2 des Statuts;
- un montant de soixante-six dollars américains (USD 66) soit affecté au Compte de Réserve de Prime d'Emission PSPOR, tel qu'il est défini à l'article 5.3 des Statuts; et
- un montant de quarante mille dollars américains (USD 40.000) demeure dû à l'Associé Unique.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social de la Société s'élève à dix-neuf mille huit cents dollars américains (USD 19.800) et est représenté par:

(a) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires (les Parts Ordinaires), d'une valeur nominale de trente-trois centimes de dollar américain (USD 0,33) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Le(s) détenteur(s) de Parts Ordinaires sera (seront) dénommé(s) un Associé Ordinaire et collectivement, les Associés Ordinaires; et

(b) vingt mille (20.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR et avec les Parts Ordinaires, les Parts) d'une valeur nominale de trente-trois centimes de dollar américain (USD 0,33) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, rachetables conformément aux présents Statuts. Le(s) détenteur(s) de PSPOR sera (seront) dénommé (s) un Associé PSPOR et collectivement, les Associés PSPOR. L'(les) Associé(s) Ordinaire(s) et l'(les) Associé(s) PSPOR seront collectivement dénommés les Associés.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Sociétés afin de refléter les changements ci-dessus et de donner pouvoir et d'autoriser tout gérant de la Société, avec plein pouvoir de substitution, (i) à procéder pour le compte et au nom de la Société à l'inscription desdits changements (y compris, pour lever toute ambiguïté, la signature dudit registre) et (ii) d'accomplir, le cas échéant, toute formalité à cet effet.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à un montant approximatif de mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/37127. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002827/148.

(160001200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

UBS (Lux) Bond Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Mitteilung an die Aktionäre des Subfonds

UBS (Lux) Bond SICAV - Emerging Markets Bonds 2016 (EUR)

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft (der "Verwaltungsrat") möchte Sie hiermit über seine Entscheidung informieren, den Subfonds UBS (Lux) Bond SICAV - Emerging Markets Bonds 2016 (EUR) (der "Subfonds") mit Wirkung vom 31. März 2016 (dem "Datum des Inkrafttretens") gemäss den Bestimmungen der Satzung und des Verkaufsprospekts der Gesellschaft zu liquidieren. Wie im Verkaufsprospekt des Subfonds und in den zugehörigen wesentlichen Anlegerinformationen angegeben, war der Ablauf zunächst für den 31. August 2016 (das "Fälligkeitsdatum") geplant. Nach einer gründlichen Prüfung durch den Portfolioverwalter und den Verwaltungsrat und unter Berücksichtigung der Veränderungen im wirtschaftlichen und geldpolitischen Umfeld, besonders der negativen Zinssätze für Zahlungsmittelbestände, hat der Verwaltungsrat beschlossen, dass eine Liquidation vor dem Fälligkeitsdatum notwendig ist, um die Interessen der Anleger zu schützen.

Das Konzept des UBS Fixed Maturity Fund impliziert, dass alle Anleihen im Portfolio eines derartigen Fonds früher ablaufen als der Fonds selbst. Die Wiederanlagemöglichkeiten für diesen freien Cashflow bis zur Fälligkeit des Fonds beeinflusst die Wertentwicklung des Fonds. Welche Rendite der Fonds in dem Zeitraum zwischen der Fälligkeit der Anleihen im Portfolio und der Fälligkeit des Fonds erzielen kann, hängt von dem entsprechenden Marktumfeld ab. Dieses wird durch die Verzinsung der Barmittel, die Steilheit der Renditekurve, die Wiederanlagemöglichkeiten, die Mittelzuflüsse in den Fonds usw. (ausgenommen Emittentenausfällen) beeinflusst. Je grösser die Differenz zwischen der mittleren Fälligkeit des Portfolios und der Fälligkeit des Fonds ist, umso wahrscheinlicher ist es, dass die tatsächlich erzielte Rendite von der ursprünglichen Rückzahlungsrendite abweicht.

Je näher die Fälligkeit des Subfonds rückt, umso stärker steigen die liquiden Bestände im Portfolio, und zwar aufgrund 1) der Fälligkeitstermine der Anleihen, 2) der begrenzten Wiederanlagemöglichkeiten, da die Anleihen ein früheres Fälligkeitsdatum haben müssen als der Subfonds, und 3) der Notwendigkeit, steigende vorzeitige Rücknahmen durch die Anleger zu befriedigen.

Im EUR-Raum haben sich die Anlagemöglichkeiten in Geldmarktinstrumente seit der Auflegung des Subfonds erheblich verschlechtert. Negative Zinsen und weniger Gegenparteien im Markt erschweren das Erzielen positiver Renditen mit Anlagen im EUR-Geldmarkt und die Einhaltung der im Verkaufsprospekt angegebenen Streuungspflichten hinsichtlich der Gegenparteien.

Der Verwaltungsrat wurde durch den Portfolioverwalter informiert, dass die Wiederanlagemöglichkeiten für die ab März 2016 anstehenden Anleihefälligkeiten in Anleihen aus Schwellenmärkten rar sind (für Anleihen, die vor dem Fälligkeitsdatum fällig werden müssen). Der Portfolioverwalter müsste daher Mittel in Geldmarktinstrumente, die auf EUR lauten, investieren, welche negative Renditen für das Portfolio erzielen würden. Dies würde letztendlich zur Verwässerung und Senkung der bisher erreichten Rendite seit Auflegung des Subfonds führen, was nicht im Interesse der Anleger sein kann. Ausserdem würde das steigende Volumen an liquiden Mitteln des Subfonds mit seinen bis zur Fälligkeit des Subfonds erzielten negativen Renditen den erwarteten positiven Beitrag aus den übrigen Anlagen in Anleihen aufzehren. Ein Verkauf der noch nicht fälligen Anleihen im Portfolio zu aktuellen Marktkursen und die Ausschüttung der verfügbaren liquiden Mittel an die Anleger wird zu einer besseren Rendite führen als die Investition der zukünftigen liquiden Mittel im Subfonds mit negativen Zinsen und das Abwarten der Fälligkeit der verbleibenden Anleihen.

Der Subfonds wird ab dem 30. März 2016 nach dem Cut-off-Zeitpunkt für die Rücknahme und den Umtausch von Aktien geschlossen.

Der Subfonds kann mit sofortiger Wirkung von seiner Anlagepolitik abweichen. Ein wesentlicher Teil seiner Vermögenswerte kann insbesondere in liquide Mittel investiert werden.

Alle voraussichtlichen Liquidationskosten werden dem Subfonds mit Stand vom heutigen Tag berechnet, um eine faire und gleiche Behandlung aller Aktionäre zu gewährleisten.

Aktionäre, die am Tag des Inkrafttretens Aktien im Subfonds halten, werden, sobald der Subfonds liquidiert wurde, gemäß den luxemburgischen Rechtsvorschriften und sonstigen Regelungen den Anteil an den Liquidationserlösen erhalten, der ihnen zusteht.

Alle aus den Liquidationserlösen verbleibenden Mittel, die bei Abschluss der Liquidation des Subfonds von den Aktionären nicht abgerufen werden, werden bei der öffentlichen Depotbank (Caisse de Consignation) zugunsten der Begünstigten hinterlegt.

Wir möchten darauf hinweisen, dass Ihre Beteiligung in Investmentfonds möglicherweise der Besteuerung unterliegt. Sollten Sie Fragen zur Besteuerung dieser Liquidation haben, wenden Sie sich bitte an Ihren Steuerberater.

Luxemburg, 16. März 2016 | Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2016079100/755/56.

Capital Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 147.408.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire unique tenue de manière extraordinaire le 05 novembre 2014:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société, de Monsieur Mike ABREU PAIS, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer, au poste d'administrateur de la Société, avec effet immédiat, pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique de la Société devant se tenir en 2015:

- la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (B 149.718), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, est nommé représentant de la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire le 30 décembre 2015:

- L'Assemblée décide de renouveler les mandats suivants:

- Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande, France, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, administrateur;

- la société SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A., en abrégé SITS S.A., ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec Monsieur Laurent TEITGEN comme représentant permanent.

Avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2021.

- L'Assemblée décide de renouveler au poste de commissaire aux comptes, la société REVISORA S.A. (B 145.505), ayant son siège social au 60, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

Avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2021.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement de la dénomination sociale de l'administrateur suivant au 31 juillet 2015:

- la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (B 149.718), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, comme représentant permanent, porte dorénavant la dénomination SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A., en abrégé SITS S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPITAL PROJECT S.A.

Référence de publication: 2016001914/42.

(16000306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Leipziger Strasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.276.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2016003030/12.

(160001376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Kernel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.173.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003015/10.

(160000587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.
